



CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE
LISTE DES DOCUMENTS



Créateur d'entreprise ayant obtenu un diplôme équivalent au grade de master

Une carte de séjour pluriannuelle « passeport talent peut être attribuée à un ressortissant étranger ayant obtenu un diplôme équivalent au grade de master ou pouvant attester d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans d'un niveau comparable et qui souhaite créer une entreprise en France, et/ou porter un projet économique innovant.

Y = Obligatoire

NO	LISTE DES DOCUMENTS A PRESENTER	Original	Photocopie
I. DOCUMENTS GENERAUX			
1	<p>Une photo d'identité, récente et aux normes</p> <p>En couleur 3.5 cm x 4.5 cm sur fond blanc uni, bouche fermée, prises dans les 6 mois passés. Veuillez consulter le FAQ les critères sur les photos de visa pour plus d'info.</p> <p>Cabine automatique de photo est disponible au centre. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique Services à valeur ajoutée.</p>	Y	
2	<p>Formulaire de demande de visa long séjour, original</p> <p>Notes:</p> <p>1. Modèle de formulaire: Veuillez télécharger le formulaire en cliquant « Liens et téléchargements ».</p> <p>2. Langues: Le formulaire doit être rempli en anglais ou en français.</p> <p>3. Signature:</p> <p>1) Le formulaire doit être dûment signé par le demandeur de 18 ans ou plus. La signature doit être identique à celle figurant sur le passeport du demandeur et sur la lettre de procuration. La signature d'un représentant n'est pas valide.</p> <p>2) Veuillez signer dans le champ No. 37 ainsi que le dernier champ du formulaire.</p> <p>3) Pour le demandeur mineur (âgé de moins de 18 ans à la date du dépôt de la demande):</p> <p>Le formulaire doit être signé par un parent ou un gardien légal, avec une mention "père"/ "mère"/ "tuteur légal" à côté de la signature. Veuillez ne pas signer avec le nom du mineur.</p>	Y	
3	<p>Les pièces justificatives fixées par l'arrêté interministériel du 28 octobre 2016 permettant d'évaluer le caractère réel et sérieux du projet économique (CERFA « commerçant, artisan, industriel »)</p> <p>Veuillez cliquer ici pour plus de détails.</p>	Y	
4	<p>Diplôme (BAC+5)</p> <p>ou</p> <p>Justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq années d'un niveau comparable.</p>	Y	
5	<p>Justificatif d'un investissement d'au moins 30 000 euros dans le projet d'entreprise (obligatoire pour création d'entreprise)</p>	Y	Y
6	<p>Relevé bancaire du demandeur couvrant les trois derniers mois (hors carte de crédit et compte de dépôts), original</p> <p>Pour les mineurs ou les personnes sans emploi, vous pouvez également fournir les relevés bancaires d'un parent ou du conjoint.</p>	Y	
7	<p>Document visant à établir le caractère innovant du projet économique en France (obligatoire pour le visa « passeport talent « projet économique innovant »)</p>	Y	



CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE
LISTE DES DOCUMENTS



8	<p>Passeport, original</p> <p>Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu. Pour plus d'information sur les critères, consultez la rubrique FAQ de notre site public.</p> <p>Avant de déposer votre demande de visa, veuillez vérifier les points suivants:</p> <p>1. Date d'expiration de votre passeport :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Votre passeport a été délivré il y a moins de 10 ans. - Pour un visa de court séjour (moins de 90 jours) : la durée de validité doit être supérieure de 3 mois à la date projetée de votre départ de l'espace Schengen. - Pour renouveler un visa de circulation : la durée de validité doit être supérieure de 15 mois à la date du dépôt de votre demande. - Pour un visa de long séjour (supérieur à 3 mois), la durée de validité doit être supérieure de 15 mois à la date projetée de votre départ de Chine. <p>2. Assurez-vous que votre passeport contient au moins 2 pages entièrement vierges.</p> <p>3. Vérifiez que votre passeport n'a pas été modifié ou abîmé.</p> <p>4. La signature sur la dernière page du passeport exigée pour un passeport non-biométrique.</p> <p>Passeport, photocopie</p> <p>Photocopie des 5 premières pages contenant des informations, ainsi que de toutes les autres pages comportant des visas ou des tampons.</p>	Y	Y
<p>II. DOCUMENTS D'APPUI</p>			
<p>Veillez fournir les documents correspondant à votre situation personnelle et professionnelle.</p>			
<p>LES DEMANDEURS ETRANGERS RESIDANTS EN CHINE : DOCUMENTS NO 9 EXIGES</p>			
9	<p>Permis de résidence chinois, original et photocopie</p> <p>Un demandeur étranger doit être titulaire d'un Permis de résidence chinoise d'une durée de validité de 6 mois ou plus ou un permis de résidence permanente. Ce permis doit être valable après le retour du demandeur en Chine. Le titulaire d'un visa chinois à une seule entrée ou à entrées multiples n'est autorisé à demander qu'un visa de transit aéroportuaire.</p>	Y	Y



CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE
LISTE DES DOCUMENTS



Membre de famille passeport talent - Epoux (Epouse)

Si votre époux ou épouse est le (la) titulaire d'un visa "Passeport talent", vous souhaitez aller en France pour lui joindre:

O = Original

C = Copie

T = Traduction

Y = Obligatoire

Notes	Documents	O	C	T
	<p>Une photo d'identité, récente et aux normes</p> <p>En couleur, 3.5 cm x 4.5 cm sur fond blanc uni, prises dans les 6 mois passés.</p> <p>Cabine automatique de photo est disponible au centre. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique Services à valeur ajoutée.</p>	Y		
	<p>Formulaire de demande de visa long séjour</p> <p>Le demandeur peut télécharger et remplir le formulaire en cliquant « Liens et téléchargements ». Le formulaire peut également être rempli en ligne et imprimé après l'enregistrement sur notre site.</p>	Y		
Obligatoire si non-détenteur d'un passeport chinois	<p>Permis de résidence chinois</p> <p>Un demandeur étranger doit être titulaire d'un Permis de résidence chinoise d'une durée de validité de 6 mois ou plus ou un permis de résidence permanente. Le titulaire d'un visa chinois à une seule entrée ou à entrées multiples n'est autorisé à demander qu'un visa de transit aéroportuaire.</p>	Y	Y	
	<p>Traduction authentifiée (en français ou anglais) originale du certificat de mariage avec la légalisation du MFA chinois ou de l'Autorité consulaire chinoise à l'étranger ou par Waiban</p> <p>Etranger résidant en Chine : Traduction authentifiée (en français ou anglais) originale du certificat de mariage avec la légalisation par l'Ambassade/le Consulat de votre pays en Chine ou de l'Autorité consulaire française</p> <p>Pour les demandes individuelles de long séjours déposées au centre à Shanghai, Hangzhou et Nanjing (non ADS demandeurs): Tous les actes notariés légalisés par le Waiban de Shanghai, Jiangsu, Zhejiang et Anhui seront envoyés directement par le Waiban au Consulat Général de France à Shanghai. Seul le reçu délivré par le Waiban sera accepté. Les actes originaux et photocopies ne seront pas recevables.</p> <p>Les actes notariés légalisés par les waiban en dehors des régions mentionnés ci-dessus (Shanghai, Jiangsu, Zhejiang et Anhui) peuvent être soumis.</p> <p>Attention: veuillez noter que tous les actes notariés légalisés originaux soumis ne sont pas restitués.</p>	Y	Y	

**LISTE DES DOCUMENTS**

	<p>Le justificatif sur le fait que votre époux est le titulaire d'un visa de "Passeport Talent":</p> <p>Ou la copie du formulaire OFII</p> <p>Ou la copie de la carte de séjour de votre époux qui est le titulaire d'un "passeport talent"</p> <p>Ou la copie de vignette avec une mention comme "Passeport talent" de votre époux</p>		Y	
	<p>Passeport</p> <p>Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 15 mois après la date de départ du pays d'origine. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages vierges portant la mention "visa" afin d'y apposer un visa. Le passeport doit avoir été délivré il y a moins de 10 ans.</p> <p>Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p> <p>Photocopie des 5 premières pages contenant les informations, ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons.</p>	Y	Y	
<p>2 documents obligatoires en cas d'un dépôt par un représentant</p>				
<p>Les demandeurs (≥12 ans lors du dépôt de la demande de visa) doivent se présenter au centre des visas TLScontact afin de soumettre les données biométriques pour toutes nouvelles demandes de visa long séjour ou pour se rendre dans les DROM-CTOM, même si les demandeurs ont déjà soumis ces données lors d'une demande de visa précédente. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p>				
	<p>Lettre de procuration pour la demande de visa /le retrait du passeport</p> <p>Obligatoire si votre demande est déposée par une tierce personne. Cliquez ici pour télécharger le modèle.</p> <p>Important:</p> <p>1. La signature figurant sur la lettre de procuration doit être identique à celle figurant sur le passeport du demandeur et sur le formulaire Schengen. La lettre de procuration doit être remplie entièrement, aucune correction ultérieure n'est autorisée.</p> <p>2. La lettre est nominative et individuelle. Le représentant doit présenter une lettre unique pour chaque demande.</p> <p>3. Pour les demandeurs mineurs âgés de moins de 18 ans: La lettre de procuration doit être signée par un parent ou un tuteur légal. Un adulte peut être autorisé d'accompagner le mineur lors du dépôt du dossier et la prise d'empreintes (autorisation sur papier libre avec photocopie des passeports des parents).</p> <p>Veillez noter que:</p> <p>(1) La procuration doit être impérativement signée par un tuteur légal. La personne déléguée n'est pas autorisée à la signer.</p> <p>(2) La comparution personnelle n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.</p>	Y		

**LISTE DES DOCUMENTS**

	La lettre de procuration n'est pas exigée si un parent dépose le dossier de son enfant mineur, néanmoins il doit fournir les justificatifs prouvant le lien de filiation avec l'enfant.			
	Carte d'identité ou passeport du représentant Obligatoire si votre demande est déposée par une tierce personne.	Y	Y	

Membre de famille passeport talent - Enfant**O = Document original****C = Photocopie****T= Traduction****Y = Obligatoire**

Notes	Documents	O	C	T
	Une photo d'identité, récente et aux normes En couleur, 3.5 cm x 4.5 cm sur fond blanc uni, prises dans les 6 mois passés. Cabine automatique de photo est disponible au centre. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique Services à valeur ajoutée.	Y		
	Formulaire de demande de visa long séjour Le demandeur peut télécharger et remplir le formulaire en cliquant « Liens et téléchargements ». Le formulaire peut également être rempli en ligne et imprimé après l'enregistrement sur notre site.	Y		
Obligatoire si non-détenteur d'un passeport chinois	Permis de résidence chinois Un demandeur étranger doit être titulaire d'un Permis de résidence chinoise d'une durée de validité de 6 mois ou plus ou un permis de résidence permanente. Le titulaire d'un visa chinois à une seule entrée ou à entrées multiples n'est autorisé à demander qu'un visa de transit aéroportuaire.	Y	Y	
Obligatoire si mineur (<18 ans)	Traduction authentifiée (en français ou anglais) originale de l'acte de naissance ou du certificat prouvant la filiation avec la légalisation du MFA chinois ou de l'Autorité consulaire chinoise à l'étranger. Etranger résidant en Chine : Traduction authentifiée (en français ou anglais) originale de l'acte de naissance ou du certificat prouvant la filiation avec légalisation par l'Ambassade/le Consulat de votre pays en Chine. Pour les demandes individuelles de long séjours déposées au centre à Shanghai, Hangzhou et Nanjing (non ADS demandeurs): Tous les actes notariés légalisés par le Waiban de Shanghai, Jiangsu, Zhejiang et Anhui seront envoyés directement par	Y	Y	



CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE



LISTE DES DOCUMENTS

	<p>le Waiban au Consulat Général de France à Shanghai. Seul le reçu délivré par le Waiban sera accepté. Les actes originaux et photocopies ne seront pas recevables.</p> <p>Les actes notariés légalisés par les waiban en dehors des régions mentionnés ci-dessus (Shanghai, Jiangsu, Zhejiang et Anhui) peuvent être soumis.</p> <p>Attention: veuillez noter que tous les actes notariés légalisés originaux soumis ne sont pas restitués.</p>			
<p>Obligatoire si mineur (< 18 ans) et le mineur voyage seul ou n'est accompagné que d'un selu de ses parents ou que avec une personne tierce</p>	<p>Certificat notarié de l'autorisation de voyager accordée par les deux parents ou les tuteurs légaux, légalisé par le ministère des affaires étrangères et, si le certificat est délivré en dehors de la Chine, attesté par les autorités compétentes du pays de résidence des parents ou des tuteurs légaux de l'enfant mineur. (Original contenant la traduction)</p> <p>Etranger résidant en Chine : Certificat notarié de l'autorisation de voyager accordée par les deux parents ou les tuteurs légaux, légalisé par l'Ambassade/le consulat de votre pays en Chine.</p> <p>Ce document doit contenir la signature des parents et doit désigner la personne en charge du mineur dans l'espace Schengen.</p> <p>Obligatoire si l'enfant voyage seul ou n'est accompagné que d'un seul de ses parents.</p> <p>Ce document n'est pas obligatoire si les demandes de visas des deux parents et celle de l'enfant ont été déposées au même moment</p> <p>Pour les demandes individuelles de long séjours déposées au centre à Shanghai, Hangzhou et Nanjing (non ADS demandeurs): Tous les actes notariés légalisés par le Waiban de Shanghai, Jiangsu, Zhejiang et Anhui seront envoyés directement par le Waiban au Consulat Général de France à Shanghai. Seul le reçu délivré par le Waiban sera accepté. Les actes originaux et photocopies ne seront pas recevables.</p> <p>Les actes notariés légalisés par les waiban en dehors des régions mentionnés ci-dessus (Shanghai, Jiangsu, Zhejiang et Anhui) peuvent être soumis.</p> <p>Attention: veuillez noter que tous les actes notariés légalisés originaux soumis ne sont pas restitués.</p>	Y	Y	
<p>Obligatoire si mineur et parents divorcés</p>	<p>Traduction authentifiée (en français ou anglais) du jugement de divorce mentionnant la garde de l'enfant avec double légalisation du MFA chinois ou de l'Autorité consulaire française</p> <p>Etranger résidant en Chine : Traduction authentifiée (en français ou anglais) du jugement de divorce mentionnant la garde de l'enfant avec légalisation de l'Ambassade/le Consulat de votre pays en Chine.</p> <p>Pour les demandes individuelles de long séjours déposées au centre à Shanghai, Hangzhou et Nanjing (non ADS demandeurs): Tous les actes notariés légalisés par le Waiban de Shanghai, Jiangsu, Zhejiang et Anhui seront envoyés directement par le Waiban au Consulat Général de France à Shanghai. Seul le reçu délivré par le Waiban sera accepté. Les actes originaux et photocopies ne seront pas recevables.</p>		Y	

LISTE DES DOCUMENTS

	<p>Les actes notariés légalisés par les waiban en dehors des régions mentionnés ci-dessus (Shanghai, Jiangsu, Zhejiang et Anhui) peuvent être soumis.</p> <p>Attention: veuillez noter que tous les actes notariés légalisés originaux soumis ne sont pas restitués.</p>			
	<p>Passeport</p> <p>Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 3 mois au-delà de la date d'expiration du visa sollicité. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages vierges portant la mention "visa" afin d'y apposer un visa. Le passeport doit avoir été délivré il y a moins de 10 ans.</p> <p>Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p> <p>Photocopie des 5 premières pages contenant les informations, ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons.</p>	Y	Y	
<p>2 documents obligatoires en cas d'un dépôt par un représentant</p> <p>Les demandeurs (≥12 ans lors du dépôt de la demande de visa) doivent se présenter au centre des visas TLScontact afin de soumettre les données biométriques pour toutes nouvelles demandes de visa long séjour ou pour se rendre dans les DROM-CTOM, même si les demandeurs ont déjà soumis ces données lors d'une demande de visa précédente. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p>				
	<p>Lettre de procuration pour la demande de visa /le retrait du passeport</p> <p>Obligatoire si votre demande est déposée par une tierce personne. Cliquez ici pour télécharger le modèle.</p> <p>Important:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La signature figurant sur la lettre de procuration doit être identique à celle figurant sur le passeport du demandeur et sur le formulaire Schengen. La lettre de procuration doit être remplie entièrement, aucune correction ultérieure n'est autorisée. 2. La lettre est nominative et individuelle. Le représentant doit présenter une lettre unique pour chaque demande. 3. Pour les demandeurs mineurs âgés de moins de 18 ans: La lettre de procuration doit être signée par un parent ou un tuteur légal. Un adulte peut être autorisé d'accompagner le mineur lors du dépôt du dossier et la prise d'empreintes (autorisation sur papier libre avec photocopie des passeports des parents). <p>Veuillez noter que:</p> <p>(1) La procuration doit être impérativement signée par un tuteur légal. La personne déléguée n'est pas autorisée à la signer.</p> <p>(2) La comparution personnelle n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.</p> <p>La lettre de procuration n'est pas exigée si un parent dépose le dossier de son enfant mineur, néanmoins il doit fournir les justificatifs prouvant le lien de filiation avec l'enfant.</p>	Y		
	<p>Carte d'identité ou passeport du représentant</p>	Y	Y	



CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE
LISTE DES DOCUMENTS



	Obligatoire si votre demande est déposée par une tierce personne.			
--	---	--	--	--